RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE

LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2023 - 184

ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Voirie

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du 27 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Considérant que l'INSEE a situé l'inflation à 5,2% en moyenne annuelle sur l'ensemble de l'année 2022,

Considérant que la baisse des dotations de l'Etat amorcée depuis une dizaine d'années grève les marges de manœuvre budgétaires communales,

Considérant que le contexte économique actuel est difficile tant pour les collectivités que pour la population,

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir un service public de qualité,

Considérant la volonté de la municipalité de ne pas répercuter de manière proportionnelle sur les ménages les conséquences de cette inflation, et de préserver le pouvoir d'achat des Nocéens déjà durement impacté,

Considérant qu'une augmentation moyenne des tarifs de 2,5%, correspondant à la moitié de l'inflation, répond aux objectifs de la municipalité précédemment cités,

Considérant que les tarifs de la restauration scolaire, de l'enfance, de la jeunesse, des études surveillées, de la piscine municipale et des séances de Ciné Relax au cinéma La Fauvette, ne feront l'objet d'aucune revalorisation cette année.

DECIDE

Article 1 : Les tarifs des droits de voirie seront les suivants, à compter du 15 juin 2023, hors travaux publics et concessionnaires de travaux publics :

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 16 / 06 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230607-DM-DGS-2023184-AR
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023

VOIRIE

Prestation	Détail	Tarif
Bulle de vente	Tarif par m² indivisible par mois indivisible	41,00 €
Emprise close de chantier	Tarif par m² indivisible par mois indivisible	21,00 €
Occupation temporaire du domaine public (matériel, engin, bungalow, roulotte, sanitaire, dépôt de matériaux et gravats...)	Tarif par m² indivisible par mois indivisible	21,00 €
Occupation temporaire du domaine public (buses de puits en béton, plots avec support vertical, coffret et armoire électrique de chantier...)	Tarif par m² indivisible par mois indivisible	15,50 €
Echafaudage (sur pieds, mobiles, suspendus, ou toute autre installation en surplomb du domaine public)	Tarif par m² indivisible par mois indivisible	21,00 €
Benne	Tarif par unité par jour	15,50 €
Montage *ou* démontage de grue à tour	Forfait	205,00 €
Fermeture temporaire de voirie	Tarif par jour	51,00 €
Clôtures ou palissades de chantier	Tarif par mètre linéaire indivisible par mois indivisible	7,25 €
Lignes électriques (réseaux aériens d'électricité provisoires)	Tarif par mètre linéaire indivisible par mois indivisible	1,60 €
Accessoires d'alimentation provisoire (branchement)	Tarif par unité par mois	19,50 €

Article 2 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 7 juin 2023.

Christian DEMUYNCK

Maire

Mairie de NEUILLY-PLAISANCE - 93360 NEUILLY-PLAISANCE

Certifié exécutoire
Acte publié le 16 / 06 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230607-DM-DGS-2023184-AR
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023